



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 17 janvier 2018

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Appel à projets Sécurité routière 2018 La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 7 février

Avec 41 tués sur les routes en 2017, la Guadeloupe demeure le département le plus accidentogène de France. Face à ce constat, les services de l'État sont plus que jamais mobilisés. Cette mobilisation doit être largement partagée et relayée car elle nous concerne tous.

La Préfecture de la Région Guadeloupe lance ainsi un appel à projet « Sécurité routière » afin de recenser les actions préventives qui seront menées en 2018. Cet appel à projets est ouvert aux administrations de l'État, aux collectivités territoriales, aux médias, aux industries, aux entreprises privées, aux associations, aux assurances, aux établissements publics et aux intervenants départementaux de la sécurité routière.

Ces projets prendront la forme d'actions de formation, de sensibilisation, d'éducation ou de communication répondant aux enjeux locaux suivants :

- le **manque de visibilité des usagers vulnérables** (piétons, vélos), notamment de nuit.
- le **non-port des équipements de sécurité**, notamment le casque et la ceinture de sécurité,
- la **conduite sous l'influence de l'alcool**,
- la pratique de **vitesse excessive**,
- les risques professionnels
- les seniors

D'autres thèmes pourront aussi être développés, comme les distracteurs ou autres. À noter que les aménagements routiers ne sont pas concernés par cet appel à projet.

Le règlement de l'appel à projets, ainsi que les documents s'y référant (fiche descriptive, annexes) sont à retirer à la Cellule Départementale de la Sécurité Routière de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) :

DEAL Guadeloupe – FTES - Cellule Départementale de la Sécurité Routière
ZAC de Kann'Opé – Bâtiment G - Dothémare II
97139 ABYMES CEDEX 1

Ils peuvent également être téléchargés sur le site Internet de la DEAL Guadeloupe à l'adresse suivante :

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/>

Les projets doivent être adressés, à cette même adresse, avant le mercredi 7 février 2018 avant 12h. Ils pourront, s'ils sont retenus, bénéficier d'une aide matérielle, logistique ou financière.

Contacts :

M. DOUGLAS : 0590 98 90 89 / 0690 84 82 96 - Mme LATCHOUMAYA : : 0590 60 40 31/ 0690 80 98 82

cdsr.pt.ftes.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32